

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 MARS 2009**

Délibération
n° 2009.03.072

**Reconstitution de
l'offre ORU :
participation à Logélia
Charente et la SA Le
Foyer pour la
réalisation de 65
logements PLUS**

LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mars 2009**

Secrétaire de séance : Simon DEFORGE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Eric DANCHE, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Xavier Gaignerot, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Laurent PESLERBE, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

Véronique DAVY à Rachid RAHMANI, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à François ELIE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Alain PIAUD

Excusé(s) représenté(s) :

Nicolas BALEYNAUD par Xavier Gaignerot, André BONICHON par Eric DANCHE, Fatiha BOURDAREAU par Nicolas DENIS, Françoise LAMANT par Gérard DESAPHY

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

RECONSTITUTION DE L'OFFRE ORU : PARTICIPATION A LOGELIA CHARENTE ET LA SA LE FOYER POUR LA REALISATION DE 65 LOGEMENTS PLUS

La ComAGA intervient en faveur de la production des logements locatifs publics de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) sur son territoire.

Le règlement de participation de la ComAGA adopté par délibération n° 31 du 2 février 2006 modifiée, détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLUS ou PLAI produit, répartis en 70% à l'acquéreur du foncier ou du bâti existant pour l'acquisition - viabilisation, et 30% à l'opérateur HLM ou la commune pour la réalisation proprement dite des logements.

D'une part, Logélia Charente sollicite la ComAGA pour participer financièrement à la production de 30 logements publics intervenant dans le cadre de la reconstitution de l'offre des logements démolis dans le cadre des opérations de renouvellement urbain.

Le foncier étant acquis et viabilisé par Logélia Charente, il est proposé d'attribuer, conformément au règlement de participation, 100 % de la participation ComAGA à Logélia Charente au titre de l'acquisition-viabilisation et de la réalisation de ces logements, soit 120 000 € au total, calculé comme suit pour les opérations suivantes :

- « Etang des Moines » à La Couronne: 8 PLUS x 4 000 € = 32 000 €
- « Rue Jean Bouillaud » à L'Isle d'Espagnac: 14 PLUS x 4 000 € = 56 000 €
- « Rue des Poètes » à Saint-Michel : 8 PLUS x 4 000 € = 32 000 €.

D'autre part, dans le cadre de la reconstitution sur-site de l'offre ORU, la SA Le Foyer et Logélia Charente réalisent une opération de 35 PLUS au Champ de Manœuvre à Soyaux. Le foncier étant cédé par la commune suite à un échange de terrain lié à la restructuration du Champ de Manœuvre inhérente à l'opération de renouvellement urbain, il est proposé d'attribuer à la SA Le Foyer et Logélia Charente 100 % de la participation ComAGA, soit 140 000 € au total, calculé comme suit :

- Logélia Charente : 10 PLUS x 4 000 € = 40 000 €
- Le Foyer SA : 25 PLUS x 4 000 € = 100 000 €.

En conclusion, la somme à attribuer à Logélia Charente est de 160 000 € et de 100 000 € à La SA le Foyer pour l'ensemble des opérations pré-citées.

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une participation de 160 000 € à Logélia Charente pour la réalisation de 40 logements publics de type PLUS et de 100 000 € à la SA Le Foyer pour la réalisation de 25 logements publics de type PLUS selon le tableau ci-dessous :

COMMUNES	OPERATIONS	NOMBRE DE LOGEMENTS	BENEFICIAIRE	PARTICIPATION ComAGA	TOTAL
LA COURONNE	Etang des Moines	8 PLUS	LOGELIA CHARENTE	32 000 €	160 000 €
L'ISLE D'ESPAGNAC	Rue Jean Bouillaud	14 PLUS		56 000 €	
SAINT-MICHEL	Rue des Poètes	8 PLUS		32 000 €	
SOYAUX	Champ de Manoeuvre	10 PLUS		40 000 €	
		25 PLUS	LE FOYER SA	100 000 €	100 000 €

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions.

D'INSCRIRE la dépense au budget principal 2009 – articles 20417 et 2042 - sous-fonction 70 – AP/CP n° 6.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 01 avril 2009	<u>Affiché le :</u> 01 avril 2009